



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Educonnect : aucune obligation pour les directions d'école

Les collègues de l'Académie de Lille ont informé le SNUDI-FO que depuis fin décembre la Rectrice de l'Académie a rédigé une note invitant les directeurs d'école à être maîtres d'œuvre du déploiement d'« Educonnect ».

Educonnect est une plate-forme informatique destinée aux parents afin qu'ils puissent accéder en temps réel au LSU. Sa mise en place est accompagnée pour le directeur d'un guide de 48 pages.

De surcroît, les directeurs sont invités à faire la «hotline Educonnect» en se mettant à la disposition des parents qui connaîtraient des difficultés pour se connecter à cette plate-forme pour les aider à créer leur compte utilisateur et à utiliser leur espace.

À juste titre, de nombreux directeurs nous ont déjà informés qu'ils ne mettraient pas en place cette plate-forme qui représente une surcharge de travail supplémentaire.

Ils sont tout à fait dans leur droit, car aucun texte, aucun décret, aucune circulaire ministérielle ne fait obligation aux directeurs de mettre en place Educonnect ni à assurer sa mise en fonction auprès des parents de leurs élèves.

Le SNUDI-FO rappelle que les obligations de service sont les mêmes que celles des adjoints puisque les uns et les autres sont tous Professeurs des Écoles et donc tous protégés par le statut de PE.

Ce n'est pas un hasard si le projet du ministre Blanquer de créer un statut hiérarchique de chef d'établissement autonome s'accompagne de celui de sortir les directions d'écoles du corps des PE. Ce nouveau statut et ce nouveau corps modifieraient totalement les obligations de service des directions d'écoles, en particulier en leur imposant un temps de présence hebdomadaire dans les établissements, déconnecté des heures d'enseignement, une remise en cause des congés et les placeraient, comme personnels d'autorité, dans l'obligation de mettre en œuvre de tels dispositifs.

Plus fondamentalement c'est tout le fonctionnement des écoles, l'existence et les prérogatives du conseil des maîtres, les relations entre les enseignants du premier degré qui seraient totalement bouleversées et mises en cause par la mise en place de ce statut hiérarchique, ainsi que la multiplication des fusions d'écoles avec le retour des EPEP.

À juste titre, dans un communiqué commun «pas de supérieur hiérarchique à l'école» les organisations syndicales nationales SNUDI-FO SNUipp CGT SUD «se prononcent contre tout statut de directeur-trice et tout statut d'établissements autonomes. Elles porteront leurs revendications pour une meilleure reconnaissance de la direction d'école, passant notamment par une augmentation des décharges de service, une amélioration financière, une aide administrative pour chaque directeur et directrice avec des emplois statutaires de la Fonction publique.»

Les directions d'école n'ont absolument aucune responsabilité dans la mise en place d'Educonnect et aucune obligation à y participer et à effectuer du travail supplémentaire (de surcroît sans être payés) qui ne figure absolument pas dans les textes réglementaires. Le SNUDI-FO soutiendra tous les collègues qui subiraient des pressions en ce sens.

Montreuil le 17 janvier 2019